

## Tourisme en Rhône-Alpes : deux fois plus d'emplois saisonniers l'hiver que l'été

*En Rhône-Alpes, 115 500 emplois salariés concernent le secteur du tourisme. La part de l'emploi touristique est plus élevée dans la région que dans l'ensemble du territoire national. Les emplois saisonniers, concentrés dans les zones de stations de montagne en hiver, relèvent, pour plus de la moitié, de la restauration et de l'hébergement. Dans le tourisme, les saisonniers sont pratiquement deux fois plus nombreux en hiver qu'en été. Les saisonniers d'été sont plus jeunes et sont plus souvent des femmes. Les saisonniers, plus particulièrement ceux d'été, connaissent des conditions d'emploi plus précaires que les permanents du tourisme.*

Caroline Anquier  
Henri Lavergne

En 2009, sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, 5 % des emplois salariés sont directement générés par la fréquentation touristique, soit 115 500 emplois en moyenne annuelle. En la matière, la région Rhône-Alpes se place derrière la Corse (12,5 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,7 %), Languedoc-Roussillon (6,8 %) ou encore Aquitaine (5,1 %) mais précède Midi-Pyrénées (4,5 %).

Rhône-Alpes possède des atouts touristiques qui lui sont propres. Elle se caractérise à la fois par la chaîne de montagne des Alpes du nord, par la présence de Lyon comme métropole régionale et par des zones du sud attractives durant la période estivale. Depuis 2003, le nombre d'emplois touristiques a progressé deux fois plus vite que celui des autres emplois salariés régionaux.

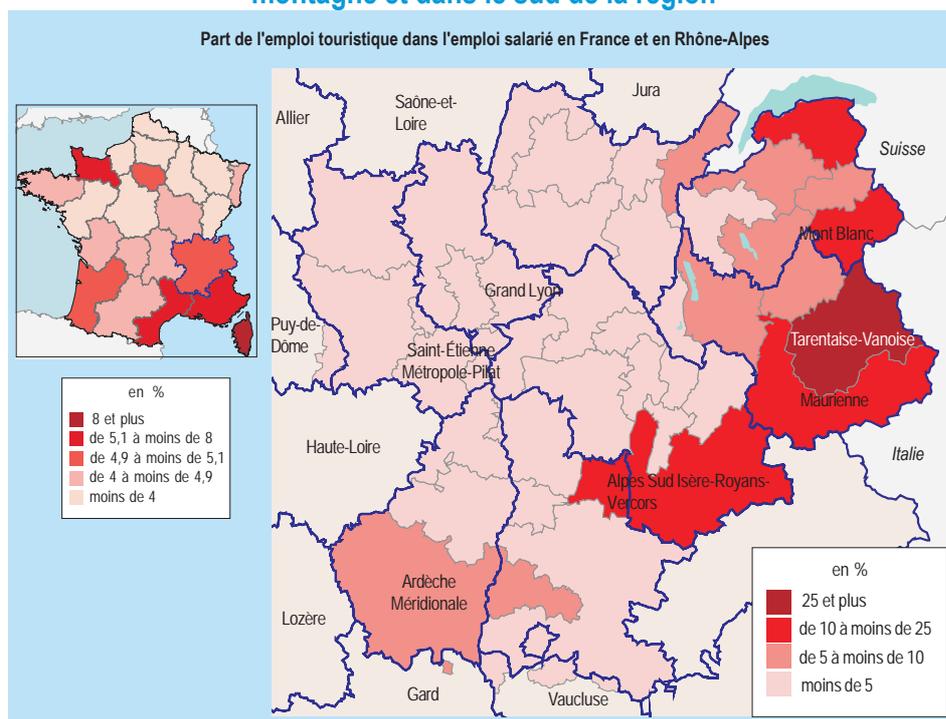
La part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié

est forte dans les zones de stations de montagne de Savoie et de Haute-Savoie. Dans la Tarentaise-Vanoise, la moitié des emplois sont des emplois touristiques. La zone du Mont Blanc suit avec un quart des emplois définis comme touristiques, puis la Maurienne avec une part de 20 %. La plupart des stations de ski rhônalpines sont localisées dans ces trois territoires (près de 110 stations sur les 150 que compte la région), et attirent tous types de touristes (familles, sportifs, etc.).

En périphérie de ces zones, les territoires Alpes-Sud-Isère-Royan-Vercors et le Chablais présentent également une part d'emploi touristique importante (18 %).

C'est toutefois la zone du Grand Lyon qui regroupe le plus grand nombre d'emplois touristiques de la région (24 600). Malgré un poids moins marqué

### Les emplois générés par le tourisme pèsent plus dans les zones de montagne et dans le sud de la région



## Un tourisme de loisirs prédominant en montagne et plutôt un tourisme d'affaires à Lyon

### Des emplois saisonniers deux fois plus nombreux en hiver

### En été, plus d'emplois saisonniers dans les hébergements touristiques hors hôtellerie

(4 %), elle bénéficie, avec la présence de Lyon, d'un tourisme d'affaires particulièrement développé tout au long de l'année.

Dans le sud de la région, l'Ardèche Méridionale et le Bassin de Montélimar se distinguent avec respectivement 9 % et 6 % d'emploi touristique. Ces territoires développent leur activité touristique principalement durant la période estivale.

La moitié des emplois touristiques sont générés par les deux secteurs les plus représentatifs du tourisme, la restauration et l'hébergement. La restauration, qu'elle soit traditionnelle ou rapide, est le plus gros employeur avec un tiers des emplois touristiques (33 000). L'hébergement se place en deuxième position avec un quart des emplois : l'hôtellerie y est le principal recruteur (21 100 emplois) ; les autres hébergements touristiques (campings, auberges de jeunesse, gîtes, etc.) concernent 8 % des emplois touristiques. Du fait des activités de ski alpin, le secteur des remontées mécaniques comptabilise 7 000 emplois touristiques, soit 6 %.

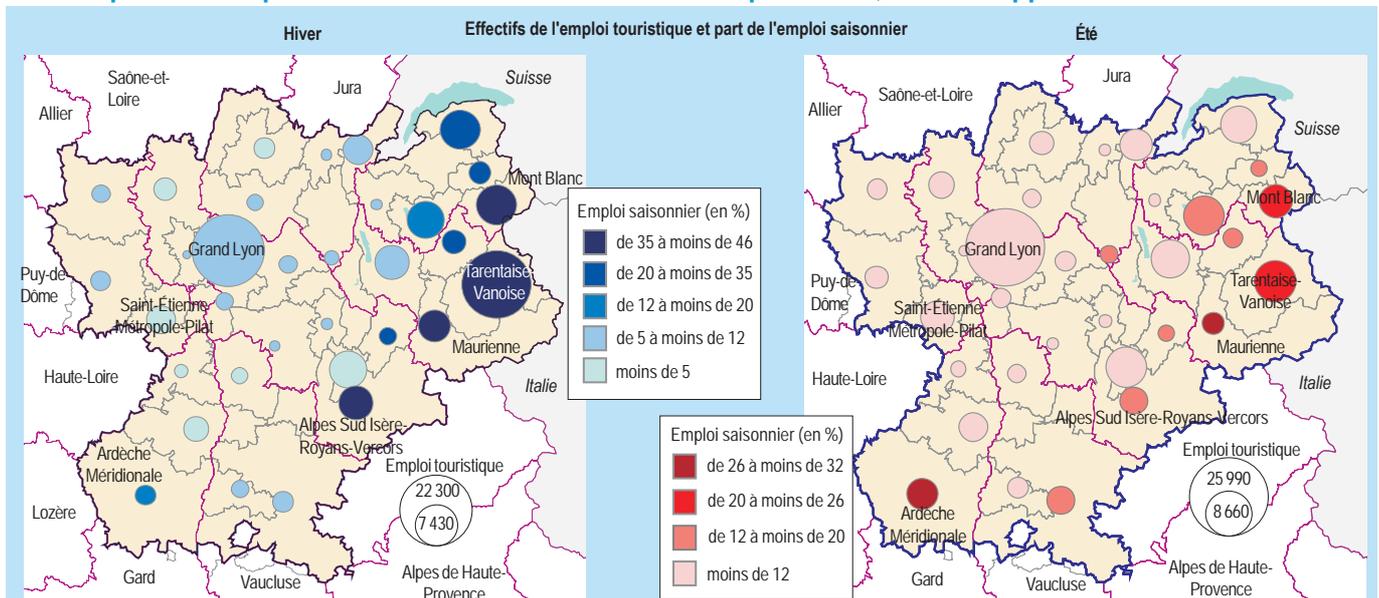
L'activité touristique fluctue fortement selon les saisons. Durant les hautes saisons d'hiver et d'été, les employeurs ont un besoin de main-d'œuvre temporaire supplémentaire et font appel à des saisonniers. Le tourisme de montagne étant particulièrement développé, les emplois saisonniers sont deux fois plus nombreux l'hiver que l'été : respectivement 24 300 emplois en moyenne contre 11 100. Dans la région Rhône-Alpes, le caractère saisonnier de l'emploi touristique est plus affirmé l'hiver : en moyenne durant cette saison, un emploi touristique sur cinq est saisonnier. Le déploiement des activités de glisse et autres sports durant la saison hivernale implique une concentration des emplois saisonniers dans les zones de stations de montagne. Dans certains territoires, notamment en Tarentaise-Vanoise et en Maurienne, jusqu'à la moitié des emplois touristiques sont saisonniers.

La zone du Grand Lyon connaît un niveau d'emplois touristiques qui évolue relativement peu au cours de l'année. La part de l'emploi saisonnier y reste donc plutôt faible, près de 6 % en hiver. L'été, les activités touristiques concernent davantage le sud de la région. Ainsi en Ardèche Méridionale, le nombre d'emplois saisonniers est multiplié par quatre entre l'hiver et l'été. À l'inverse, dans les territoires de montagne, les effectifs d'emplois saisonniers sont plus faibles durant la saison chaude. La part des saisonniers dans l'emploi touristique d'été demeure toutefois importante dans ces territoires, notamment en Maurienne (31 %). Les territoires des Alpes-Sud-Isère et de Royan-Vercors en comptent 15 %. Les zones du Mont Blanc et de la Maurienne présentent une plus forte continuité de l'emploi sur les deux saisons, bien que leurs effectifs saisonniers diminuent de moitié entre l'une et l'autre. En comparaison, en Tarentaise-Vanoise, le nombre d'emplois saisonniers est divisé par cinq en été.

En hiver, la création d'emplois saisonniers est principalement le fait des secteurs de l'hôtellerie et des autres types d'hébergements (40 %) : 9 700 emplois. Le domaine de la restauration et l'exploitation des remontées mécaniques mobilisent respectivement 27 % et 19 % des emplois saisonniers.

Durant l'été, l'ouverture des campings induit un recrutement plus important de travailleurs dans le secteur des hébergements touristiques (31 % de l'ensemble des emplois saisonniers). La restauration et l'hôtellerie en emploient respectivement 24 % et 18 %. La randonnée et les activités de descente en VTT permettent de maintenir quelques effectifs dans le secteur des remontées mécaniques au sein des territoires de montagne.

## L'emploi touristique est saisonnier : d'abord dans les Alpes l'hiver, en développement dans le sud l'été



Source : Insee, Déclarations annuelles des données sociales 2009

## 5 % des emplois salariés sont liés à la fréquentation touristique en Rhône-Alpes

Effectifs des emplois touristiques et des salariés saisonniers								
	Emploi salarié <sup>1</sup>	Emploi touristique <sup>1</sup>	Saison d'hiver			Saison d'été		
			Emploi touristique sur la saison <sup>2</sup>	Emploi saisonnier <sup>2</sup>	Salariés saisonniers	Emploi touristique sur la saison <sup>2</sup>	Emploi saisonnier <sup>2</sup>	Salariés saisonniers
<b>Région Rhône-Alpes</b>	<b>2 330 000</b>	<b>115 500</b>	<b>120 400</b>	<b>24 300</b>	<b>55 100</b>	<b>114 400</b>	<b>11 100</b>	<b>31 000</b>
<i>dont...</i>								
Grand Lyon	688 900	24 600	22 300	1 400	6 100	26 000	800	3 500
Tarentaise - Vanoise	27 200	12 600	20 500	9 100	13 900	7 100	1 800	3 500
Mont Blanc	22 900	5 500	7 000	2 700	4 700	4 700	1 100	2 300
Ardèche Méridionale	31 700	2 800	1 700	300	1 500	4 100	1 100	2 600

<sup>1</sup> Moyenne annuelle. <sup>2</sup> Moyenne sur la saison.

Source : Insee, Déclarations annuelles des données sociales 2009

### Plus de salariés saisonniers que d'emplois

### L'été, les saisonniers sont plus jeunes et sont plus souvent des femmes

### La moitié des saisonniers travaillent en tant que personnel de services

Durant la période hivernale, la moitié des emplois saisonniers de la zone du Grand Lyon relèvent de la restauration. L'été, restauration et hôtellerie classique, moins sollicitées, génèrent moins d'emplois ; le secteur des autres hébergements touristiques (principalement gîtes voire campings) se renforce avec 37 % des emplois saisonniers.

En Ardèche Méridionale, l'activité des établissements de thalassothérapie rassemble 11 % des emplois saisonniers hivernaux même si elle ne concerne que quelques dizaines d'emplois. L'été, les hébergements touristiques, hors hôtellerie, emploient la moitié des saisonniers et se chiffrent en centaines.

Le temps partiel est caractéristique de l'emploi saisonnier. Dans la région, fortement marquée par le tourisme d'hiver, le temps partiel est plus commun l'été ; ce constat ne se retrouve pas dans les autres régions du sud de la France. Les 11 100 emplois saisonniers d'été correspondent à seulement 8 800 équivalents temps plein (moyenne sur la saison) ; un saisonnier estival sur deux est à temps complet ; cette part est de 66 % l'hiver.

En moyenne, la durée d'emploi des saisonniers d'hiver est plus longue : de 3 à 4 mois. Pour 28 % d'entre eux, elle dépasse 5 mois. Pour les saisonniers d'été, la durée d'emploi moyenne est de 2 à 3 mois. Les durées de travail très courtes, de moins d'une semaine, sont cependant plus fréquentes en hiver : l'activité étant plus intense, les besoins ponctuels de main d'œuvre se font plus ressentir.

Durant une saison, un même emploi peut être occupé par plusieurs salariés successifs. Aussi, en hiver, compte-t-on 55 100 salariés saisonniers exerçant dans le tourisme, pour 24 300 emplois. L'écart est plus marqué l'été : 31 000 saisonniers pour 11 000 emplois.

Le profil des salariés saisonniers n'est pas le même selon la saison. Les saisonniers d'hiver sont plus âgés que ceux d'été (31 ans contre 27 ans en moyenne). Durant la période estivale, 42 % des saisonniers ont moins de 25 ans. Une grande partie d'entre eux sont des étudiants, du fait de leur grande disponibilité à cette période de l'année. Les saisonniers de l'été sont majoritairement des femmes (60 %) contrairement à ceux d'hiver où la répartition est plus équilibrée (52 % d'hommes). Dans quelques secteurs, les hommes sont plus représentés ; c'est le cas dans les remontées mécaniques où deux employés sur trois sont de sexe masculin.

Quelle que soit la période de l'année, la moitié des saisonniers exercent une profession de service direct aux particuliers. Ce sont des employés des services hôteliers, de la restauration ou encore des travaux domestiques (agents d'entretien principalement).

Durant la période d'hiver, les saisonniers interviennent également comme cuisiniers ou commis de cuisine (pour 8 % d'entre eux) ou sont conducteurs de systèmes de remontées mécaniques (4 %). Les moniteurs de ski et autres éducateurs sportifs correspondent quant à eux à 3 % des saisonniers.

L'été, un saisonnier sur six est animateur socioculturel (mise en place et animation d'activités), exclusivement au sein des hébergements de type camping ou auberge de jeunesse.

Pour les saisonniers d'hiver, les conditions d'emploi sont moins précaires que pour leurs homologues d'été. Plus souvent à temps complet, ils bénéficient par ailleurs d'une rémunération plus élevée. Le salaire horaire brut d'un saisonnier d'hiver est en moyenne de 12,20 euros, soit 3,40 euros de plus que le smic horaire brut ; les saisonniers d'été perçoivent en moyenne 10,90 euros brut par heure. Selon les secteurs d'activité, le salaire horaire brut est plus ou moins important. Le secteur des remontées mécaniques est celui qui rémunère le plus fortement ses saisonniers avec 14,70 euros brut par heure. A contrario, les saisonniers des hébergements touristiques (hors hôtellerie) perçoivent les rémunérations les plus modestes (10,80 euros brut par heure). Pour le secteur de l'hôtellerie, une différence est observée entre les saisonniers d'hiver et ceux d'été. Les premiers sont rétribués à hauteur de 12,20 euros brut par heure, contre 10,80 euros pour les seconds.

Ces différences entre saisonniers d'hiver et d'été s'expliquent en partie par les caractéristiques de

## La majorité des emplois saisonniers relèvent de la restauration et de l'hébergement

Répartition des emplois saisonniers dans le tourisme selon les secteurs d'activité												
	en %											
	Hôtels		Hébergements touristiques		Remontées mécaniques		Restauration		Thermes et thalassothérapie		Activités sportives	
	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été
<b>Région Rhône-Alpes</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
<i>dont...</i>												
Grand Lyon	12	9	11	37	0	0	53	30	1	2	7	5
Tarentaise - Vanoise	29	21	17	22	14	8	28	18	1	2	3	16
Mont Blanc	31	29	11	22	26	10	25	25	1	1	2	6
Ardèche Méridionale	23	9	33	50	0	0	16	23	11	1	6	5

Le tableau ne reprend que les principaux secteurs d'activité, les totaux, hiver comme été, ne font donc pas 100.

Source : Insee, Déclarations annuelles des données sociales 2009

## Les conditions d'emploi des saisonniers sont moins précaires en hiver

### Pour en savoir plus :

- "Plan saisonnalité de la région Rhône-Alpes", Conseil régional Rhône-Alpes : [www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr).
- "Les Contrats de développement durables de la région Rhône-Alpes" : [www.territoires.rhonealpes](http://www.territoires.rhonealpes).
- "Zone de montagne touristique pyrénéenne : 1 emploi salarié sur 6 est touristique", *Insee Midi-Pyrénées*, 6 pages n° 150, avril 2013.
- "Emplois salariés dans le tourisme : un poids localement important", *Insee Midi-Pyrénées*, 6 pages n° 145, décembre 2012.

### INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184  
69401 Lyon cedex 03  
Tél. 04 78 63 28 15  
Fax 04 78 63 25 25

**Directeur de la publication :**  
Pascal Oger

**Rédacteur en chef :**  
Thierry Geay

### Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
- n° 0 972 724 000 (lundi à vendredi de 9h à 17h)
- message à [insee-contact@insee.fr](mailto:insee-contact@insee.fr)

**Imprimeur :** Graphiscann

**Dépôt légal n° 1004, juin 2013**

© INSEE 2013 - ISSN 1763-7775

ces deux populations. Les saisonniers exerçant l'hiver, plus âgés, ont plus d'ancienneté. Ils sont également plus nombreux à temps complet ; à ce titre, ils peuvent bénéficier d'une évolution de carrière plus intéressante (rémunération, primes, etc.). Les postes occupés l'hiver nécessitent également, pour certains, un niveau de

qualification plus élevé. À titre d'exemple, les professions de moniteur de ski ou de conducteur de systèmes de remontées mécaniques sollicitent des compétences spécifiques validées par un diplôme ou une formation. Les étudiants sont plus présents pour occuper un "job d'été" mais l'offre est également plus faible en été. ■

**Le Conseil régional de Rhône-Alpes** a mis en place, depuis 2006, un plan régional de la saisonnalité dans le tourisme afin de répondre aux problématiques de l'emploi saisonnier dans ce secteur. Avec ce plan, la Région accompagne les initiatives d'amélioration des conditions de vie et de travail des saisonniers. Plusieurs actions sont soutenues comme la formation et la biqualification pour le développement de l'emploi à l'année ou encore l'amélioration de leurs conditions de vie (logement, santé, etc.). Pour stimuler ce type d'opération, une connaissance des salariés saisonniers est nécessaire, justifiant ce partenariat avec l'Insee Rhône-Alpes, avec pour principal objectif d'estimer et d'analyser l'emploi saisonnier lié à l'activité touristique.

### Un saisonnier d'hiver sur dix occupe plusieurs postes et 7 % des saisonniers travaillent durant les deux saisons touristiques en Rhône-Alpes

5 600 saisonniers d'hiver occupent, durant une même saison, plusieurs postes, simultanément ou successivement. En été, ils sont 2 500. C'est dans la zone du Grand Lyon que les saisonniers pluriactifs sont les plus nombreux : ils y représentent près d'un saisonnier sur cinq.

Les saisonniers travaillant durant la saison d'hiver puis durant celle d'été sont au nombre de 5 700. Ils ont en moyenne 30 ans et travaillent 3 à 4 mois par saison. Ils sont en majorité à temps complet (60 %).

### Les permanents du tourisme occupent plutôt des emplois de service direct à la personne

On compte 58 500 salariés permanents du tourisme. Cette population est plus stable que la population saisonnière, dans laquelle on constate un turnover important. Ces derniers sont plus âgés que les saisonniers, avec une moyenne de 37 ans. Comme les saisonniers, les permanents occupent fréquemment des emplois de services directs à la personne (40 %). Toutefois, ils sont également employés, responsables administratifs (secrétaires, agents d'accueil), commerciaux dans des sociétés de transport de voyageurs ou employés dans le secteur de la banque (18 %). Leurs conditions d'emploi sont meilleures que celles des saisonniers : trois permanents du tourisme sur quatre sont à temps complet et/ou en CDI. Ils sont mieux rémunérés, leur traitement étant, en moyenne, de 14,70 euros brut par heure.

### Pour comprendre les résultats

#### Les territoires d'étude

Les territoires étudiés sont les 44 zones territoriales de Rhône-Alpes (ZTRA). Ce sont les territoires de projet définis par le Conseil Régional. Ils sont sensiblement identiques aux périmètres des Contrats de Développement Durable en Rhône-Alpes (CDDRA), à la différence que les premiers couvrent l'ensemble de la région. Pour des raisons de robustesse et de qualité statistiques, certaines zones, trop petites, ont dû être regroupées. 33 zones distinctes partitionnent finalement le territoire de Rhône-Alpes. Une carte des zones étudiées est disponible sur le site [www.insee.fr/rhone-alpes](http://www.insee.fr/rhone-alpes).

#### La source : les données DADS

Les données utilisées pour cette étude sont les déclarations annuelles des données sociales (DADS) de 2009. Les DADS sont fournies par tout établissement employeur. Elles couvrent l'ensemble des salariés, quel que soit leur employeur : entreprise du secteur privé y compris le secteur de l'agriculture, collectivités territoriales, hôpitaux publics, particuliers. Les seules exceptions sont la fonction publique d'État (en particulier les musées nationaux), les activités extraterritoriales (ambassade, consulat, etc.) et les établissements implantés à l'étranger employant des salariés qui relèvent de la sécurité sociale française. Les emplois dans les campings municipaux ou dans les remontées mécaniques sont sous-estimés car ils sont parfois rattachés aux mairies par le biais de régies.

#### Estimation de l'emploi touristique

Cette étude s'intéresse uniquement aux emplois salariés générés directement par la fréquentation touristique. Elle porte sur les emplois qui impliquent un contact direct avec les touristes. Les emplois indirects (emplois des fournisseurs, sous-traitants, prestataires, etc.) ou induits (emplois répondant à la demande des personnes en emploi direct ou indirect) sont exclus.

Afin de mesurer l'emploi salarié lié au tourisme, les établissements employeurs sont classés selon l'intensité touristique de leur activité et le niveau d'équipement touristique de la commune dans laquelle ils sont implantés. Pour chaque croisement de ces deux critères, une part plus ou moins importante de l'emploi est retenue et qualifiée de touristique.

Une note méthodologique complète est disponible sur le site [www.insee.fr/rhone-alpes](http://www.insee.fr/rhone-alpes).

#### Les saisons

Les saisons hiver et été retenues sont différentes selon les zones. Pour chaque zone, une saison d'hiver et une d'été ont été définies au cas par cas par l'analyse de la variation de l'emploi touristique au cours de l'année.

#### Les permanents

Les travailleurs dénommés permanents sont les salariés du tourisme qui occupent leur emploi tout au long de l'année : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.